

COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la Maison de la Vallée de MONTJOIE (Youx), le mercredi 5 juillet 2017.

Présents (53) : Mesdames et Messieurs

Combrailles, Sioule et Morge : LISSEUIL : ARNAUD Elisabeth / MARCILLAT : LESCURE Bernard – MARTIN Christine / POUZOL : DANIEL Yves - GROS Henri / SAINT GAL SUR SIOULE : DEBUE Daniel / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : LENEÉ André - PENY Mathieu / SAINT REMY DE BLOT : AUBIGNAT Michel.

Pays de Saint Eloy : AYAT SUR SIOULE : CHASSAGNOL Michel – SIMON Jean Marie / BIOLLET : DARVENNE Annie - TOUVERON Jean Paul / BUSSIERES PRES PIONSAT : DUBLOSCLARD Claude / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : NICOLAS Michel - OLLIER Roger / CHATEAU SUR CHER : MEILHAUD Raymond / DURMIGNAT : LEDUC Jean-Claude / ESPINASSE : GIDEL Yves - PANEFIEU Gisèle / GOUITTIERES : RICHARDOT Sébastien / LA CELLETTE : THEVENET Jean-Pierre / LAPEYROUSE : VIRMONT Alain / LE QUARTIER : PHELIPAT Michel / MENAT : DESMAISON Dominique - MAZUEL Daniel / MONTAIGUT EN COMBRAILLE : LEMPEREUR Claire - SAUVANET Marianne / MOUREUILLE : LARVIN Bernard - PRADEL Dominique / NEUF EGLISE : BELLARD Davy - CHARTRON Pierre / PIONSAT : DEQUAIRE René – TAUTOU Jean-Claude / ROCHE D'AGOUX : LIZARD Alain - WERNER Roland / SAINT ELOY LES MINES : GRAND Bernard - MONTEIL Pierre / SAINT GERVAIS D'AUVERGNE : GAUVIN Jean-Noël / SAINT JULIEN LA GENESTE : PINGUET Bernard / SAINT MAIGNER : GROUEIX Pierre / SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard - LASCIOUVE Jean-Claude / SAINTE CHRISTINE : ROCHON Bernard / SAURET BESSERVE : ROYET Jean Gabriel - SAURET Jean-Pierre / SERVANT : CHAMPOMIER Gilles / TEILHET : ROUDIER Renée / VERGHEAS : BREYNE Christian – GIDEL Jacqueline / VIRLET : FAUGERE Lucette / YOUX : DUDYSK Philippe – RAYMOND-RENARD Claudie.

Excusés (29): Mesdames et Messieurs

Combrailles, Sioule et Morge : BLOT L'EGLISE : BOULEAU Bernard - GROLLEAU-MOULIN Milaine / LISSEUIL : GENDRE Martial / SAINT GAL SUR SIOULE : JACQUOT Patrick / SAINT PARDOUX : LEJEUNE David - MUSCAT Isabelle / SAINT REMY DE BLOT : TAMBOIS Jérôme.

Pays de Saint Eloy : ARS LES FAVETS : DEE Laurent - DUBOISSET Rémi / BUSSIERES PRES PIONSAT : CORBIN Catherine / CHATEAU SUR CHER : DUBUIS Bernard / DURMIGNAT : ROBERTET Alain / GOUITTIERES : THEVENET Mathieu / LA CELLETTE : PECYNY Vincent / LA CROUZILLE : MAUBERT Valérie - MEUNIER Myriam / LAPEYROUSE : PERRIN Joël / LE QUARTIER : CHATELUS Thierry / SAINT GERVAIS D'AUVERGNE : PORTIER Michel / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : COULANGHEON Christian - PENY Dominique / SAINT JULIEN LA GENESTE : LAUSSEDAT Danielle / SAINT MAIGNER : BERGER Roger / SAINT MAURICE PRES PIONSAT : AUZEL Christian - FAURE Lionel / SAINTE CHRISTINE : CHALUS Jean-Pierre / SERVANT : BAILLY Evelyne / TEILHET : CORNETTE Michel / VIRLET : JOUHENDON Bernard.

Procurations (8) :

BLOT L'EGLISE : BOULEAU Bernard à DEQUAIRE René / BLOT L'EGLISE : GROLLEAU-MOULIN Milaine à LEMPEREUR Claire / SAINT PARDOUX : LEJEUNE David à SAUVANET Marianne / GOUITTIERES : THEVENET Mathieu à RICHARDOT Sébastien / LE QUARTIER : CHATELUS Thierry à PHELIPAT Michel / SAINT JULIEN LA GENESTE : LAUSSEDAT Danielle à PINGUET Bernard / SERVANT : BAILLY Evelyne à CHAMPOMIER Gilles / VIRLET : JOUHENDON Bernard à FAUGERE Lucette.

Date de la convocation : le 29 juin 2017.

Secrétaire de séance : Monsieur DUDYSK Philippe.

Assistait également à la réunion :

- Michaël BARÉ : Secrétaire du SICTOM

Madame Claudie RAYMOND RENARD prononce le mot d'accueil des délégués.

Le Compte Rendu de l'Assemblée Générale de TEILHET (12/04/2017) est validé par le Comité Syndical.

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION

1 : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Madame la Présidente présente les grands axes du rapport annuel (transmis à chaque délégué) au Comité Syndical :

- Contexte et indicateurs

Une grande réflexion est engagée sur la répartition et l'extension des Points d'Apports Volontaires. Claire LEMPEREUR rappelle également que seule la déchèterie de SAINT ELOY LES MINES dispose d'une benne ECO MOBILIER. Enfin, à l'appui des données chiffrées concernant les DASRI, Madame la Présidente rappelle les obligations des pharmaciens en matière de « piquants-coupants » et de leurs filières de reprises.

Plus largement ; Pierre MONTEIL s'interroge sur les solutions à apporter aux professionnels pour la reprise de leurs déchets. Claire LEMPEREUR précise qu'en dehors des apports acceptés et des conditions tarifées en déchèteries, il leur appartient de trouver des solutions appropriées. Bernard GRAND insiste sur la nécessité d'avoir une approche réaliste et concrète en matière de déchets professionnels. Enfin, André LÉNÉE souligne la particularité de la filière déchets verts, qui concerne également de nombreux professionnels.

DELIBERATION

2 – Rapport de suivi post exploitation 2016 (ISDND/ Les Nigennes / Saint Eloy)

Le détail du rapport de suivi post exploitation 2016 (ISDND des Nigennes à Saint Eloy les Mines) :

- Présentation du site
- Exploitation du site
- Suivi des effluents liquides

DELIBERATION

FINANCES

3 - Investissements 2017 : prêt bancaire

A l'occasion de la présentation et du vote du Budget Primitif 2017, le Comité Syndical a décidé de financer par l'emprunt pour un montant de 56 000 euros sur 5 ans les principaux investissements de l'exercice. Deux offres avec variables ont été remises au Syndicat.

Périodicité annuelle		
	CREDIT AGRICOLE	CAISSE D'EPARGNE
	Taux fixe capital constant	Amortissement constant
Taux	0.70%	0,65%
Montant des intérêts	1 176 euros	1 092 euros
Frais de dossier	60 euros	0.20% du montant

La Banque Postale et la Caisse des dépôts ont également été consultées. Madame la Présidente précise que la Banque Postale ne propose pas de prêt sur un intervalle aussi court et que la Caisse des Dépôts ne propose pas de prêt sur un montant si « faible ».

DELIBERATION

4 – Entretien des sites : acquisition de matériel

Les déchèteries du territoire doivent être équipées de matériel pour l'entretien des sites :

- un souffleur pour la déchèterie de SAINT ELOY LES MINES,
- un souffleur pour la déchèterie de SAINT GERVAIS D'Auvergne
- une débroussailleuse pour la déchèterie de SAINT GERVAIS D'Auvergne

L'entreprise SAUVANNET (Montaigut), nous a remis un devis pour un montant total de 1 140,84 € HT soit 1 369,00 € TTC.

- Souffleur : 337,50 € HT l'un
- Débroussailleuse : 465,84 € HT

Madame la Présidente précise que la société Rémi BARSSE (Saint Eloy) a également été interrogée.

DELIBERATION

5 – Matériel informatique : logiciel ARTEMIS

Le prestataire ODYSSEE Informatique a développé une nouvelle application de paye, intitulée ARTÉMIS, afin d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires et techniques.

Les délégués du SMAD des Combrailles ont décidé à l'unanimité, lors de l'Assemblée Générale du 30 octobre 2015, d'équiper de cette nouvelle application ARTÉMIS, tous les adhérents du service informatique possédant les applications ODYSSEE.

La prestation de changement du logiciel de paye de l'application HORUS par le SMAD des Combrailles est estimée à 546,00 € TTC (soit 455,00 € HT).

DELIBERATION

6 – Assainissement : intervention sur les réseaux de la déchèterie de Saint Eloy

Les canalisations de la déchèterie de Saint Eloy les Mines sont bouchées.

La société SUEZ SRA SAVAC MONTLUCON (03) doit intervenir sur les réseaux, elle nous propose de réaliser cette prestation pour un tarif de 1 380,00 € HT soit 1 656,00 € TTC.

Bernard GRAND suggère qu'une formule d'entretien annuel soit envisagée.

DELIBERATION

7 – Bennes : réparations

Certaines bennes de 30 m³ des déchèteries sont endommagées et doivent être réparées.

La société TECHNO METAL (Montaigut) a remis son offre de prix pour la réparation de 3 bennes :

Dominique PRADEL confirme la possibilité d'intervention de la société.

- **Bennes n°3 : 825,00 € HT soit 990,00 € TTC**

Changement de l'axe d'accrochage, reprendre les portes fermeture + charnière + roue, pose graisseur

- **Bennes n°4 : 792,00 € HT soit 950,40 € TTC**

Rechargement de l'axe d'accrochage, réparation échelle, reprendre les portes fermeture + charnière + roue, pose graisseur

- **Bennes n°5 : 1 111,00 € HT soit 1 333,20 € TTC**

Changement de l'axe d'accrochage, changement barreaux de l'échelle, reprendre les portes fermeture + charnière + roue, pose graisseur

Pour un montant total de 2 728,00 € HT soit 3 273,60 € TTC.

DELIBERATION

8 - Marché de collecte et de transport du verre : choix du prestataire

Une consultation MAPA BOAMP a été mise en ligne le 16/05/2017 sous le numéro 17-67821 pour une remise de proposition au plus tard le 16 juin 2017 (16 heures).

La société ECHALIER a remis la proposition suivante :

Coût des prestations	Quantité	Prix en € H.T (en chiffres)
Collecte et transport (jusqu'au centre de tri) du verre d'origine ménagère sur les colonnes des communes du territoire du SICTOM des Combrailles.	La tonne	47,00 €

Pour rappel :

La collecte du verre d'emballage d'origine ménagère s'effectuera sur les 41 communes du territoire du SICTOM des Combrailles. Les colonnes sont assurées par les soins du syndicat.

Le transport s'effectuera à destination d'un centre de tri agréé ECO EMBALLAGES.

Le syndicat choisit les emplacements des conteneurs uniquement sur le domaine public, dans un espace permettant les opérations de vidages et les manœuvres des véhicules de prestataire.

Le syndicat signale à la société prestataire, les emplacements et les dispositions initiales, ainsi que toutes formes de modifications (déplacement ou suppression de conteneur, ou encore, mise en place de nouvelles colonnes).

Les modifications ne doivent pas avoir d'impact sur le coût initial de la prestation

La prestation doit débuter au 1^{er} septembre 2017.

DELIBERATION

Madame la Présidente donne quelques éléments d'informations sur la visite du site de ST OURS LES ROCHES.

9 - ARCELOR MITTAL : avenant au Contrat Type de Reprise Option Filière Acier

Jean-Noël GAUVIN rappelle que dans le cadre du barème E, la société ARCELOR MITTAL a transmis l'Avenant au contrat type de reprise Option Filière Acier pour la reprise de ses aciers de collecte séparée pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

DELIBERATION

10- VALTOM : convention de groupement de commandes relative à la gestion des huiles usagées sur le territoire du VALTOM

Jean-Noël GAUVIN précise au Comité Syndical que le VALTOM souhaite opérer un regroupement de commande pour les prestations de collecte des huiles usagées qui pourrait prendre effet à partir de septembre 2017

Cette mutualisation permettra de bénéficier d'une économie d'échelle mais également d'optimiser les transports nécessaires pour le nettoyage des bornes de récupération d'huiles usagées.

Une convention constitutive de ce groupement de commande a été établie.

Michaël BARÉ donne les éléments chiffrés du coût actuel (et ponctuel) des interventions.

DELIBERATION

11- VALTOM : convention de partenariat pour la collecte des radiographies en déchèteries

La collecte et le traitement des radiographies collectées en déchèterie sont réalisés dans le cadre du marché de gestion des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) du VALTOM.

L'Association « Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical » (PHAMM) a pour objectif la récupération de matériels médicaux et de radiographies à des fins humanitaires.

Le VALTOM et ses collectivités adhérentes souhaitent apporter un soutien pérenne aux missions de PHAMM via la collecte des radiographies.

Une convention de partenariat pourrait être signée pour :

- Organiser la collecte de radiographies sur les déchèteries du territoire
- Assurer la traçabilité de ces collectes
- Communiquer sur les projets de l'association PHAMM, et les problématiques des collectivités (collecte des médicaments non utilisés en pharmacie). Jean-Noël GAUVIN souligne la nécessité de la notion de gratuité dans cette démarche (malgré une prestation faible).

DELIBERATION

PERSONNEL

12- Conditions de remplacement du personnel technique

Pour améliorer la gestion des absences des gardiens de déchèterie, en cas d'absences prévisibles ou non (congrés ordinaires, congrés de maladie ordinaire, accident du travail...), le syndicat doit envisager d'autres solutions de remplacements (agences, Centre de Gestion, recrutements directs...).

L'assurance du personnel peut être adaptée en conséquence.

Bernard GRAND souligne l'importance de la qualification du personnel.

Jean-Claude TAUTOU souhaite savoir si l'appui de ses structures est payant (pour la collectivité). Claire LEMPEREUR confirme qu'il y a un coût (%) à supporter par le SICTOM. Alain LIZARD insiste sur la nécessité de bien apprécier le coût (et le surcoût) du recours aux remplacements.

DELIBERATION

DIVERS

13- Dématérialisation des avis de sommes à payer (sphère privée)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les établissements publics locaux ont l'obligation de dématérialiser leurs titres de recettes (ASAP) émis à l'encontre des débiteurs de la sphère publique.

Les ordonnateurs ont également la possibilité de dématérialiser les ASAP émis à l'encontre des débiteurs de la sphère privée dans ce cas c'est le Centre éditrice National qui effectuera la mise sous pli et l'affranchissement se substituant au Centre des Finances Publiques local dont dépend l'ordonnateur.

DELIBERATION

14- Nouveaux délégués au SICTOM des Combrailles

Monsieur Christian BREYNE et Madame Jacqueline GIDEL (Commune de VERGHEAS), Monsieur Bernard GRAND (Commune de Saint Eloy les Mines) ont été désignés délégués au SICTOM des Combrailles par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy (réunion du 27 juin 2017).

Madame la Présidente a déclaré installer Monsieur Christian BREYNE, Madame Jacqueline GIDEL et Monsieur Bernard GRAND dans leurs fonctions de membre du Comité Syndical.

Informations

- PRPGD (Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) : Madame la Présidente a participé à la journée de travail du 29 juin 2017 à GANNAT. Il s'agissait de préciser certains éléments de l'état des lieux du programme et d'identifier les points forts et les enjeux qui concernent plus spécifiquement les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme.
- CODEC (Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire) : Le nouveau contrat pourrait être engagé en 2018 en collaboration avec le SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD. Le principal objectif étant d'élargir les actions de prévention (déjà engagée dans le programme local) à l'économie circulaire. Le Bureau d'Etudes GIRUS a été retenu par le VALTOM pour établir une phase de préfiguration sur la période de juillet à septembre 2017. Le SICTOM des Combrailles a réalisé la meilleure performance régionale en pourcentage de baisse des OMA (Ordures Ménagères et Assimilées) : - 12.4 %.
- VERNEA : Une nouvelle visite du site est programmée pour les délégués et élus du territoire, la journée du 20 juillet 2017.
- CHASSEURS : L'amicale des chasseurs de SAINT ELOY LES MINES (63700) a communiqué au Syndicat, la liste des membres composant le nouveau Bureau de l'Association.
- ALIAPUR : Par courrier du 04 avril 2017, la filière française de valorisation des pneus usagés, a informé le Syndicat de la prise en charge directe du coût de la mise à disposition du contenant sur le site de la déchèterie de SAINT ELOY LES MINES (63700). Le seuil nécessaire est en effet dépassé (132 pneus (1 tonne) par mois soit 12 tonnes par an). Au-delà de cette évolution strictement financière, les aspects opérationnels de la collecte sont inchangés.
- INCIVILITÉS : Madame la Présidente informe le Comité Syndical du classement de l'affaire de vols aggravés (14 février 2017) sur le site de la déchèterie de SAINT GERVAIS D'AUVERGNE (63390). Le parquet du Procureur de la République a signalé que l'examen de cette procédure ne justifiait pas de procédure pénale.
- PHYTOSANITAIRES : Une réunion bilan a été organisée au VALTOM le 29 juin 2017 pour l'opération « en route vers zéro pesticide ». On constate un total de 1.25 tonnes de produits collectés sur le territoire du VALTOM et 380 personnes sensibilisées (0.019 tonnes sur le territoire du SICTOM des Combrailles).
- AMIANTE : Dans le cadre du projet de journées dédiées à l'apport de l'amiante des particuliers « à titre expérimental », le Syndicat a préalablement sollicité les services de l'Etat pour avis conforme quant à l'aspect réglementaire applicable au site d'enfouissement. Le document établi par le Bureau d'Etudes EKOS en avril 2017 a fait l'objet d'une analyse de l'Inspection : *« si les caractéristiques demandées par l'arrêté ministériel du 15 février 2016 portent sur des données indisponibles en ce qui concerne la constitution de la barrière passive de ce casier amiante, les conditions de la réalisation d'une barrière active permettent d'éviter toute atteinte à l'environnement... dans ces conditions, le casier amiante de l'ISDND du SICTOM des Combrailles peut être exploité jusqu'au 9 janvier 2018 ».*

Madame la Présidente rappelle qu'une solution devra être trouvée pour assurer le transport des apports à partir de la zone délimitée, jusqu'à l'alvéole (et le recouvrement).

Bernard GRAND souhaite intervenir non pas comme responsable associatif mais comme élu, délégué au SICTOM. Il procède à un rappel de l'historique « amiante » comme dossier de santé publique. Des solutions existent pour les professionnels mais aucune solution en revanche pour les particuliers dans le bassin des Combrailles. Les journées expérimentales doivent être organisées avec un souci de simplicité pour faciliter les inscriptions, et sur la base d'une totale gratuité (car les apports constituent de petites quantités).

La séance est levée à 20 heures